

## FORMALITES ET DEMARCHES

### 1- Auprès des prescripteurs :

Vous devez prendre contact avec votre conseiller prescripteur (du Pôle Emploi, de la Mission Locale ou de Cap Emploi) afin qu'il valide votre projet de formation.

Vous pouvez également bénéficier de la prestation CPF « Confirmer son Projet de Formation » auprès des équipes d'orientation spécialisées du Pôle Emploi.

### 2- Auprès de l'organisme de formation :

Prenez un rendez vous avec le Référent Formation du Centre de Formation des métiers afin d'être évalué par des tests de sélection qui seront suivis d'entretiens individuels avec le Responsable Pédagogique.

À l'issue du recrutement un bilan de positionnement sera effectué en amont du démarrage de l'action de formation par l'ouverture de votre passeport emploi et des exercices « Maîtrise des Compétences Clés ».

Le jour de l'entrée en stage, une liste de documents administratifs vous sera demandée afin de constituer votre dossier de rémunération stagiaire, votre inscription à l'examen, de vous commander une tenue professionnelle...



## CONTACTS

Prise de rendez-vous au :

Standard du centre de formation des Métiers :  
04.95.23.53.14

Contacts:

Responsable Pédagogique : 04.95.23.53.14  
Bastien SANTUCCI [bsantucci@cfm-ajaccio.org](mailto:bsantucci@cfm-ajaccio.org)

Référent Formation : 04.95.23.93.94  
Bernard TORRE [btorre@cfm-ajaccio.org](mailto:btorre@cfm-ajaccio.org)

## PLAN D'ACCES



CHAMBRE DE METIERS DE CORSE DU SUD  
CENTRE DE FORMATION DES METIERS

Chemin de la Sposata  
Quartier Bacciochi BP 40958  
20 700 AJACCIO CEDEX 9

Téléphone : 04.95.23.53.00 - Télécopie : 04.95.23.53.23  
Site Internet : <http://www.cfm-ajaccio.fr>



Centre de Formation des  
Métiers de la Corse du Sud

## A-E-B

# Agent d'Entretien du Bâtiment 13/SFAP/MA/095



*Formations financées dans le cadre du  
Programme Régional de Formation  
Professionnelle 2013-2014  
par la Collectivité Territoriale de Corse*

## OBJECTIFS

Permettre à des demandeurs d'emploi d'accéder à une formation validée par un titre professionnel de niveau V du ministère de l'emploi.

Cette action permet au stagiaire, à partir des documents descriptifs des bâtiments, d'assurer la maintenance préventive et d'intervenir en cas de problèmes.

Cette formation va favoriser l'acquisition de connaissances théoriques et appliquées dans les domaines suivants:

électricité, plomberie, production de chaleur et de froid, menuiserie, peinture, revêtements de murs et de sols.

Les stagiaires titulaires du CFP pourront travailler dans des entreprises assurant des contrats d'entretien (bâtiment, nettoyage, hôtellerie restauration...)

## BENEFICIAIRES

- Demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi catégories 1, 2 et 3 et adhérents CSP sans qualification professionnelle ou ayant un projet de reconversion

*Les candidats à ce programme ne doivent pas avoir bénéficié de 2 actions qualifiantes sur des fonds publics dans les 24 derniers mois.*

## CARACTERISTIQUES

Lieu de Formation: Ajaccio

Niveau d'entrée: Niveau VI, V et V bis (tests à prévoir)

Niveau de sortie: Niveau V

Durée totale: 1197h dont centre: 1022h et entreprise: 175h

Intensité Hebdomadaire: 35h

Places disponibles: 10

Période de Formation: Octobre 2014 à Juin 2015

(dates à définir)

## MODULES

### -Module 1 : Réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement sur l'enveloppe intérieure d'un bâtiment (252 heures—36 jours):

Réalisation de cloisons et de doublages, Réalisation de cloisons en carreau de plâtre, Réalisation de plafonds suspendus, Pose de menuiserie intérieures, Pose de parquet flottant

### -Module 2 : Réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement sur une installation électrique domestique ( 252 heures—36 jours):

Réalisation de diagnostics électriques, Réalisation d'une extension de réseaux, Mise en conformité et en sécurité de l'existant, Réalisation d'une installation électrique monophasée.

### -Module 3 : Réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement sur une installation sanitaire( 196 heures—28 jours):

Réalisation et pose d'équipement d'appareils sanitaires, Réalisation des raccordements aux réseaux d'alimentation (cuivre, PER, multicouche), Réalisation d'un réseau d'évacuation en totalité ou le raccorder à un réseau existant, Réalisation de l'entretien périodique des différents organes d'un réseau d'assainissement, Diagnostiquer un dysfonctionnement sur un réseau sanitaire

### -Module 4: Réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement avec des produits de finition ( 294 heures—42 jours):

Préparation des supports, Mise en œuvre de produits de finition, Mise en œuvre des produits de protection et de décoration sur les différents supports en place, Pose de revêtements de sols souples et rigides, Mise en œuvre des peintures, Réalisation d'enduits décoratifs, Pose du papier peint

### - Evaluation 28 heures

## FINANCEMENT

Les formations sont gratuites pour les stagiaires.

Les frais pédagogiques sont assurés par la CTC

## STATUT

Dès votre entrée en formation, vous bénéficierez du **statut de stagiaire de la Formation Professionnelle Continue**.

Ce nouveau statut vous confère **des droits** (enseignements, couverture sociale, rémunération) mais également **des obligations** à respecter envers l'organisme dont vous dépendez.

Votre présence est obligatoire pendant toute la durée de l'action de formation aussi bien durant les périodes d'enseignement en centre que durant les périodes d'application en entreprise.

Une fois engagé dans un parcours de formation, vous devrez respecter le cahier des charges de la CTC, qui vous sera remis à l'entrée avec notre règlement intérieur.

## REMUNERATION

Ces actions de formation sont rémunérées en fonction de votre situation administrative le jour de l'entrée en stage:

2 types de rémunération :

-la rémunération liée au régime d'assurance chômage : si vous êtes indemnisé au titre de l'ARE Allocation de Retour à l'Emploi par Pôle Emploi ou un employeur public, vous bénéficierez de l'AREF (maintien de vos allocations ARE en formation à hauteur minimum de 19,82 € par jour). Si vos droits ARE ne couvrent pas la totalité de la formation, la Rémunération de Fin de Formation RFF(plafonnée à 652,02 € par mois) pourra vous être octroyée sous certaines conditions : que la formation concernée fasse partie de la liste des métiers dit « en tension ».

-la rémunération publique des stagiaires :

Si vous n'êtes pas indemnisé au titre de l'ARE (Rejet de Pôle Emploi) vous pourrez bénéficier de la rémunération publique versée par la CTC via l'Agence de Services et de Paiements (ASP), qui se compose de différents forfaits mensuels selon votre situation personnelle et vos activités antérieures passées.

Si vous êtes allocataire de l'ASS Allocation de Solidarité Spécifique, la rémunération publique sera versée par Pôle Emploi.

*Dans les 2 cas de figures, votre rémunération reste soumise à votre assiduité pendant la durée de la formation*